

NOUVEAU RÈGLEMENT - CHALLENGE DES CLUBS 2024

Le challenge des clubs

Le Comité Départemental d'Équitation d'Eure-et-Loir organise le dimanche 26 mai 2024 son challenge des clubs. Ce dernier se déroule aux Écuries du Val de l'Eure situées à Fontenay-sur-Eure. Les engagements seront clos le lundi 20 mai 2024 à minuit.

Les objectifs du challenge des clubs

Le challenge des clubs est une expérience équestre multidisciplinaire, qui vise à offrir aux cavaliers du département une opportunité unique de découvrir des disciplines moins courantes que celles qu'ils pratiquent habituellement. Au-delà de la compétition, cet événement se veut être un lieu de rencontre et de convivialité pour les passionnés d'équitation de tout le département.

L'objectif principal est d'innover et de développer des disciplines moins réputées dans le monde équestre, tout en encourageant la participation du plus grand nombre. Pour cela, nous proposons 13 disciplines :

- CSO / Dressage / Equifun / Equifeel / Pôle Bending / Endurance / Endurance Attelage / TREC / TREC Attelage / Derby Cross / Ride and Run et Ride and Bike.

Les conditions de participation

Le challenge des clubs - Édition 2024 est ouvert à tous les clubs d'Eure-et-Loir affiliés et les cavaliers détenteurs d'une licence compétition club.

INFO : Un cavalier détenteur d'une licence amateur peut concourir en catégorie club dans toutes les autres disciplines que celles qu'il pratique avec cette même licence. De plus, les cavaliers titulaires d'un diplôme peuvent participer, mais ne comptent pas pour le classement final du challenge.

- La participation des chevaux et poneys sera conditionnée par le Règlement Fédéral, en se référant toujours à la condition la plus restrictive.
- Pour pouvoir prétendre au 1er titre du Challenge des Club, un club doit présenter au moins 6 cavaliers dans au moins 3 disciplines différentes.
- Toutes les disciplines présentent plusieurs niveaux d'épreuves.
- Un cavalier peut participer avec deux chevaux différents dans une même épreuve, mais doit déclarer avant le début de l'épreuve le couple retenu pour le challenge.
- Les changements de monte et les changements de chevaux doivent être déclarés au secrétariat avant le début de la première épreuve de chaque discipline. Nous vous remercions de fournir un document écrit précisant ces modifications.

Participation pour les personnes en situation de handicap

Les cavalier-ères en situation de handicap pourront participer aux épreuves de leur choix. Un classement spécial sera réalisé afin de les récompenser.

Le déroulement des épreuves

Les horaires des différentes épreuves seront présents sur le site FFE SIF.

Le classement

Un classement individuel récompensera les cavaliers dans chaque épreuve de toutes les disciplines présentes lors du challenge, selon la règle fédérale des 1ers quarts.

De plus, tous les participants se verront recevoir un pack de bienvenue au Challenge des clubs 2024 à venir récupérer à l'accueil du village exposant.

Au total, 150 points seront attribués par épreuves totalisant plus de 20 participants. Pour les épreuves totalisant moins de 20 participants 150 points seront attribués également. Les épreuves préparatoires (CSO) attribueront 25 points.

→ Pour les épreuves qui totalisent plus de 20 participants



1er et 2ème : 25 points
3ème et 4ème : 20 points
5ème et 6ème : 15 points
7ème et 8ème : 10 points
9ème et 10ème : 5 points

→ **Pour les épreuves qui totalisent moins de 20 participants**

1er : 50 points
2ème : 40 points
3ème : 30 points
4ème : 20 points
5ème : 10 points

→ **Pour les épreuves préparatoires (CSO)**

Sans fautes : 15 points
1er quart : 10 points

Les clubs ne participant pas au "Challenge des Clubs - 2024" seront pris en compte dans le détail des classements, mais ne prendront aucun point. Par exemple, si un cavalier qui ne participe pas au challenge obtient une 2ème place, aucun cavalier ne pourra se voir attribuer le nombre de points en question.

Pour le calcul du total des points du challenge 2024, les points seront dans un premier temps additionnés, puis divisés par le nombre de participants dans chaque structure afin d'obtenir une moyenne équitable pour chaque club.

- Le titre de Champion du Challenge des Clubs sera remporté par le club totalisant la plus grande moyenne générale à la fin du challenge.
- Une remise des prix du challenge des clubs aura lieu à la fin de la journée à l'issue de toutes les épreuves comptant pour le challenge. En cas d'égalité, le nombre plus élevé de disciplines départagera les clubs en question. Exemple : le club A participe à 6 disciplines et le club B à 3 disciplines, c'est donc le club A qui passera en premier.
- Les lots récompenses du challenge des clubs seront à destination des clubs afin d'obtenir une utilisation collective.
- En cas de litige lors de cette journée, une commission d'appel composée de 5 membres du bureau du CDE statuera sur place afin de régler le différend.

Le comité départemental d'équitation d'Eure-et-Loir espère que cette journée rassemblera le plus grand nombre de clubs de notre département afin de faire découvrir à nos cavaliers toutes les disciplines présentes lors de cet événement.

Le droit à l'image

Le comité départemental d'équitation d'Eure-et-Loir est propriétaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment pour la diffusion des clichés photographiques réalisés à cette occasion.

Pour tout refus de droit à l'image, veuillez nous envoyer un e-mail à cde28@ffe.com avec pour objet : REFUS - DROIT À L'IMAGE CHALLENGE 2024.

Contact

E-mail : cde28@ffe.com

Adresse postale : Écuries du Val de l'Eure

Lieu-Dit le Pâtis, 28120 NOGENT-SUR-EURE